



**Soutien à l'excellence scientifique et à l'internationalisation
de la recherche**

Plan d'action 2021

**Appels à propositions et modalités de
candidature**

29/10/2020

Table des matières

1. Contexte, objectifs et priorités	3
1.1. Cadre institutionnel.....	3
1.2. Objectifs	3
1.3. Domaines de recherche	4
2. Programmes de financement.....	5
2.1. Le programme Ambition	5
2.2. Le programme Talent	6
2.3. Le programme Émergence	7
2.4. Le Programme Fellows-in-Residence	7
2.5. Le programme EUTOPIA PhD co-tutelle.....	8
3. Modalités pratiques des appels à propositions	9
3.1. Calendrier et dispositions générales.....	9
3.2. Modalités des programmes Ambition, Talents et Emergence	9
3.3. Modalités du programme Fellows-in-Residence	12
3.4. Modalités du programme EUTOPIA PhD co-tutelle.....	13
Annexe 1 – Principaux appels à projets externes	14
Annexe 2 – Guide de soumission et règlement administratif et financier pour les programmes Ambition, Talents et Émergence.....	15
Annexe 3 - Lettre d'engagement, en cas de co-financement par un partenaire ou une entreprise (modèle).....	19

1. Contexte, objectifs et priorités

1.1. Cadre institutionnel

CY Initiative lance un cinquième plan d'action en soutien à l'excellence scientifique et à l'internationalisation de la recherche.

CY Initiative est l'Initiative d'excellence de CY Cergy Paris Université - issue de la fusion de l'Université de Cergy-Pontoise et de l'EISTI- et de l'ESSEC Business School. CY Initiative dispose d'un budget annuel de 7,4 millions d'euros, dont 75% (5,1 millions d'euros) sont consacrés au développement scientifique. L'objectif principal de CY Initiative est de promouvoir l'excellence de la recherche et de renforcer le potentiel scientifique des institutions partenaires.

1.2. Objectifs

Le plan d'action 2021 a pour objectif principal le renforcement du potentiel scientifique de CY Initiative. Il vise à accroître la production scientifique et son impact, à renforcer l'ouverture et la visibilité internationale et à favoriser les collaborations, tant internes qu'en lien avec des partenaires extérieurs.

Le plan d'action 2021 s'inscrit dans la continuité des appels à propositions ouverts depuis 2017. Il s'appuie sur 5 programmes de financement, présentés en section 2, qui prolongent les programmes initiés dans l'AAP 2020 et font l'objet d'appels à propositions spécifiques décrits ci-dessous.

Le plan d'action 2021 soutient des projets de recherche originaux, portés tant par des chercheurs individuels que par des équipes de recherche, qui visent à explorer de nouveaux thèmes de recherche ou à consolider les expertises existantes. La qualité scientifique des projets, leur contribution à la visibilité de la recherche de CY et à la dynamique d'excellence de CY Initiative seront déterminantes.

Le plan d'action vise également à renforcer l'attractivité et la visibilité de CY Initiative à l'international en attirant de jeunes chercheurs talentueux souhaitant développer leur recherche dans l'une des équipes de recherche de CY et des chercheurs étrangers désireux d'engager des collaborations avec ces équipes. Les projets ciblés contribueront aussi au renforcement de la formation doctorale et postdoctorale.

Le plan d'action encourage le déploiement de stratégies de recherche ambitieuses élaborées au niveau des équipes, laboratoires et départements de CY Initiative. Les projets sélectionnés auront un effet structurant sur l'activité de recherche des centres de recherche et laboratoires, en leur permettant de lever les verrous de développement identifiés et d'explorer les domaines de recherche à fort potentiel afin de franchir une étape majeure en

vue d'accroître la visibilité et l'impact. Le plan d'action encourage aussi l'émergence de projets transversaux impliquant plusieurs entités de recherche de CY Initiative.

Le plan d'action 2021 promeut le développement de collaborations scientifiques internationales, en particulier avec les partenaires stratégiques de CY Initiative : en Europe avec l'ensemble des universités partenaires de l'Alliance [EUTOPIA](#) ([Université de Warwick](#), [Vrije Universiteit Brussel \(VUB\)](#), [Université de Ljubljana](#), [Université Pompeu Fabra](#) et [Université de Göteborg](#)). En Asie, un partenariat privilégié a été établi à Singapour avec la [Nanyang Technological University](#) et en Afrique du Sud avec [University of the Western Cape](#). D'autres sont en cours de développement (Université de Maurice, ...). Les projets de collaboration avec ces institutions sont fortement encouragés mais les collaborations avec d'autres établissements seront également appréciées et évaluées

Il est attendu des projets financés au titre des différents programmes du plan d'action 2021 qu'ils initient une dynamique permettant, aux différentes échelles des chercheurs, des équipes de recherche et des établissements, un renforcement durable du potentiel, du positionnement et de la visibilité scientifique. Les projets retenus devront notamment démontrer leur capacité à attirer des fonds externes permettant de prolonger leur ambition scientifique au-delà des financements obtenus au titre du plan d'action 2021.

1.3. Domaines de recherche

Le présent appel à propositions est ouvert aux projets de recherche fondamentale ou appliquée dans toutes les disciplines scientifiques.

Au-delà de la qualité scientifique des projets, CY Initiative vise à éclairer les grands enjeux sociétaux contemporains à la lumière des résultats de la recherche. Ces grands enjeux seront appréhendés dans leur complexité globale, en favorisant une approche interdisciplinaire, mobilisant différentes disciplines au sein des grands domaines disciplinaires, et croisant, de façon plus large, les sciences sociales ou les sciences de la modélisation avec d'autres champs disciplinaires. Une attention particulière sera accordée aux projets qui adressent des défis sociétaux liés aux domaines *économie, finance et management ; patrimoine, art et luxe ; risques, société et sécurité*.

L'appel à propositions vient compléter les dispositifs existants pour soutenir la dynamique scientifique, en particulier les Laboratoires d'Excellence (labex). Il permettra à la fois d'étendre à d'autres champs scientifiques la dynamique d'excellence et de renforcer les pôles d'excellence déjà labellisés. Les projets relevant du domaine des labex devront en priorité être soumis à ces derniers. S'ils sont aussi déposés dans le cadre du présent appel à propositions, le dépôt à cet AAP devra être précisé, explicité et justifié

Les projets dont l'objectif central est la collaboration avec une entreprise et qui visent des recherches conduisant à une applicabilité industrielle ou socio-économique, pourront s'appuyer sur l'AAP CIREX (aap_cirex@universiteparisseine.fr) dont les dépôts se feront au fil de l'eau. L'AAP CIREX est opéré dans le cadre des CATTs.

2. Programmes de financement

Le plan d'action 2021 de CY Initiative articule cinq programmes de financement :

1. Le **programme Ambition** vise à soutenir des programmes de recherche ambitieux, qui se projettent à moyen terme et sont développés au niveau d'une équipe de recherche ou d'un centre de recherche ;
2. Le **programme Talent** vise à soutenir le recrutement de jeunes chercheurs à fort potentiel ;
3. Le **programme Emergence** a pour objectif de soutenir le développement de projets de recherche innovants, portés par des chercheurs individuels, dans l'optique de préparer une candidature à des financements externes ;
4. Le **programme Fellows-in-Residence** vise à renforcer les collaborations internationales et les échanges interdisciplinaires en permettant l'accueil en résidence des chercheurs internationaux et nationaux de haut-niveau pour des séjours de 4 à 12 mois.
5. Le **programme EUTOPIA PhD co-tutelle** vise à renforcer la formation doctorale en lien avec nos partenaires de l'alliance EUTOPIA.

Ces cinq programmes viennent compléter les dispositifs de financement existant au niveau national (notamment ANR) et international (notamment Horizon Europe) et les programmes de soutien à la recherche mis en place dans le cadre de l'Alliance EUTOPIA (notamment le programme postdoctoral [EUTOPIA SIF](#)). Il est attendu des chercheurs et équipes de recherche de CY Initiative, candidats aux programmes du plan d'action 2021, qu'ils élaborent une stratégie de développement articulant, dans le moyen terme, les différents instruments de soutien internes et externes.

2.1. Le programme Ambition

Le *programme Ambition* vise à soutenir des projets scientifiques à large échelle, dans des domaines de recherche stratégiques, et qui auront un effet de levier significatif sur la production, l'impact et la visibilité scientifiques des équipes. Les **projets seront financés sur 4 ans** et transformeront, de manière significative, la dynamique de recherche des laboratoires impliqués.

Les projets soumis au *programme Ambition* seront portés au niveau d'une équipe de recherche ou d'un centre de recherche rassemblant un nombre significatif de chercheurs. Les équipes peuvent être ancrées dans des laboratoires ou départements de recherche existants mais également réunir des chercheurs de différents centres ou laboratoires de recherche de CY Initiative au sein d'un projet interdisciplinaire.

Les candidatures doivent démontrer à la fois l'excellence de la recherche et son impact. Les projets seront au cœur d'une stratégie explicite mettant en avant les effets structurants attendus en termes de visibilité internationale (attestée par l'impact du projet sur les publications et les classements), de positionnement scientifique, de partenariats externes et d'attractivité.

Les candidats expliqueront en détail la pertinence sociétale de leur projet et les stratégies de dissémination et d'impact proposées.

La réalisation du projet sera basée sur le financement du présent appel à propositions et sur un / des financement(s) externe(s) supplémentaire(s), que les équipes attireront pendant la durée du projet. Les candidats sont invités à expliquer comment les financements supplémentaires seront obtenus, quels types de financement et à quel stade du projet. Ils indiqueront également comment les deux types de financement, issus du présent appel et de sources externes, permettront conjointement d'atteindre les objectifs du projet.

L'aide financière accordée à ce programme dans le cadre du présent appel à propositions peut notamment inclure : un budget de recherche, des décharges d'enseignement pour les chercheurs impliqués, le financement de ressources humaines (doctorants, assistants de recherche, post-doctorants ou positions de chercheurs juniors non-permanentes).

Financement indicatif : 300 à 400k€ par projet.

Nombre de projets financés attendu (estimation) : 1 à 2 projets.

2.2. Le programme Talent

Le *programme Talent* vise à soutenir le recrutement de jeunes chercheurs à fort potentiel souhaitant développer leurs recherches dans l'une des équipes de recherche de CY Initiative.

Le programme encourage les candidatures de chercheurs ayant entre deux et dix ans d'expérience postdoctorale et présentant un potentiel de recherche élevé, dont témoignent leurs résultats académiques antérieurs et le niveau d'ambition et d'innovation du projet proposé.

Le programme offre une rémunération, un budget de recherche et un environnement de travail attractifs pour une **durée de 3 ans** sous forme de chaires juniors intégrées. Les candidats ne sont pas admissibles s'ils ont occupé un poste de chercheur (y compris de doctorant) dans l'une des institutions de CY Initiative, avant la date d'ouverture du présent appel à propositions. Le programme est ouvert aux chercheurs des établissements publics à caractère scientifiques et technologiques (EPST) souhaitant effectuer des recherches dans l'un de nos laboratoires associés.

Chaque recrutement sera basé sur un projet de recherche global, que le candidat mettra en œuvre dans un laboratoire / une équipe de recherche de CY Initiative pendant la durée de son engagement et qui sera totalement intégré dans la stratégie du laboratoire et / ou de l'équipe de recherche d'accueil. L'impact projeté sur la stratégie du laboratoire / de l'équipe de recherche, son développement et son évolution devront être détaillés dans la candidature.

Les candidats doivent s'engager à soumettre des candidatures à un / des financement(s) externe(s) supplémentaire(s) (ERC, Horizon Europe, ANR, etc.) pendant leur contrat à CY Initiative, afin de compléter le financement du présent appel. La manière dont ces financements permettront d'atteindre les objectifs du projet doit être détaillée dans la candidature.

L'aide financière pour ce programme peut inclure le salaire et/ou des décharges d'enseignement du chercheur recruté, un budget de recherche, le financement de recrutements de doctorants (si le TALENT est habilité à diriger des recherches, ou qu'un autre chercheur avec HDR fait partie de l'équipe du projet et qu'il prenne en charge l'encadrement du doctorant) ou de post-doctorants en lien avec le projet de recherche du candidat.

Financement indicatif : 250 à 350 k€ par projet.

Nombre de projets financés attendu (estimation) : 1 à 2 projets.

2.3. Le programme Émergence

Des projets de recherche émergents à fort potentiel pourront être soutenus pour une **durée de deux ans**, à concurrence de 50k€. L'objectif de ce soutien financier est de permettre l'avancée de travaux de recherche et le montage de projet en vue du dépôt d'une demande de soutien financier externe au niveau national (notamment ANR), européen (ESF, ERC, PCRD, Horizon Europe – voir liste jointe en annexe) ou international. Les candidats à ces soutiens s'engagent à déposer une demande de financement externe, en tant que porteur, auprès des agences nationales ou internationales durant les deux années couvertes par le projet.

Le projet déposé doit impliquer le travail d'une petite équipe (au moins deux chercheurs), permettre l'exploration de nouvelles thématiques de recherche et s'inscrire dans la stratégie de développement scientifique des entités porteuses, des établissements et de l'initiative d'excellence CY Initiative (« domaines de recherche », ci-dessus).

Financement indicatif : 25 à 50k€ par projet

Nombre ciblé de projets (estimation) : 5 à 10 projets

2.4. Le Programme Fellows-in-Residence

Le programme Fellows-in-Residence, porté par CY Advanced Studies (CY AS) est un programme d'accueil en résidence, pour une durée allant de 4 mois à un an, de chercheurs extérieurs à CY Initiative. Ce programme vise à promouvoir les échanges interdisciplinaires, les collaborations internationales et à renforcer l'attractivité de partenaires de CY Initiative.

Le programme Fellows-in-Residence accueillera, pendant l'année universitaire 2021-2022, une dizaine de chercheurs en résidence. Tous les domaines de recherche sont éligibles. Les Fellows sont encouragés à élaborer leur programme de recherche en lien avec l'activité de recherche menée par les équipes de CY Initiative. L'évaluation du projet de recherche sera basée sur sa qualité et son originalité.

Les Fellows-in-Residence bénéficient d'une double affiliation :

- Auprès de CY Advanced Studies, où ils participent à des activités scientifiques transversales : Séminaires des fellows, Guest Lectures des fellows, participation aux événements scientifiques organisés au sein de CY AS, cours avancés pour chercheurs

et doctorants, organisation de événements scientifiques en lien avec les chercheurs de CY Initiative ;

- Auprès d'un laboratoire ou centre de recherche de CY Initiative.

Le programme distingue trois types de Fellows:

- *Junior Fellows* : chercheurs ayant obtenu leur doctorat depuis moins de 10 ans, avec ou sans poste permanent dans une université ou un institut de recherche étranger. Ils sont accueillis pour une durée d'un an, renouvelable.
- *Senior Fellows* : les chercheurs ayant plus de 10 ans après l'obtention de leur doctorat, avec un poste permanent dans une université ou un institut de recherche étranger. Ils sont accueillis pour une période de 4 à 10 mois. Il est possible, dans le cadre d'une collaboration de longue durée de fractionner cette durée en deux ou trois séjours annuels.
- *National Fellows*: chercheurs et enseignants-chercheurs de niveau junior ou senior occupant un poste permanent dans les établissements d'enseignement supérieur français et souhaitant développer des collaborations avec la communauté scientifique de CY Initiative. Ces chercheurs sont accueillis en délégation de leur établissement d'origine ou dans le cadre d'un congé pour recherche (CRCT) pour une durée d'un semestre.

NB : Les chercheurs de niveau Junior pourront aussi être accueillis à CY Advanced Studies dans le cadre du programme postdoctoral [EUTOPIA SIF](#) et sont encouragés à déposer une candidature à ce dernier programme.

Financement indicatif total : 360k€

Nombre ciblé de Fellows-in-Residence (estimation) : 7 fellows

2.5. Le programme EUTOPIA PhD co-tutelle

Les financements dans le cadre du programme *EUTOPIA PhD co-tutelle* visent à soutenir des co-tutelles de thèse au sein de [l'alliance EUTOPIA](#). Les demandes de financement feront l'objet d'un appel à propositions distinct, géré conjointement par les partenaires de EUTOPIA. L'appel sera ouvert début 2021 et les détails seront communiqués ultérieurement.

L'aide financière de CY Initiative couvrira la moitié du coût du doctorat pour des thèses entre CY et un partenaire d'EUTOPIA, l'autre moitié étant financé par le partenaire. Les financements doctoraux sont valorisés à hauteur de 40k€ chargés/an (coût total) pour la durée du séjour dans les établissements de CY Initiative et du partenaire de la co-tutelle (38k€ chargés/an plus frais d'environnement).

Forts du succès du EUTOPIA PhD co-tutelle programme 2020, qui a financé 12 co-tutelles entre CY et les partenaires de l'alliance, les membres d'EUTOPIA ont manifesté leur intérêt pour reconduire le programme en 2021, tout en l'ouvrant à des co-tutelles entre tous les établissements (l'édition « pilote » 2020 offrait des co-tutelles entre CY et les partenaires uniquement). Le nombre de thèses qui seront proposées en co-financement est en cours de définition. L'objectif étant de prolonger la dynamique enrichissante de coopération et de recrutement conjoint de doctorants, initiée en 2020.

Pour le programme *EUTOPIA PhD co-tutelle*, la pertinence et la qualité du projet scientifique, son caractère stratégique, sa contribution au développement scientifique de CY Initiative et à la structuration de collaborations internationales, la qualité des candidats et leur capacité de travail dans un contexte international, ainsi que la qualité de l'environnement scientifique (supervision, laboratoire, interactions avec le monde universitaire national et international), seront des éléments clés pour l'évaluation des propositions.

NB : Le programme *EUTOPIA PhD co-tutelle* sera organisé dans le cadre d'un appel à propositions distinct, géré conjointement avec les universités membres d'*EUTOPIA*, et qui proposera un processus de candidature et de sélection intégré entre les partenaires. Les modalités de cet appel seront annoncées ultérieurement.

3. Modalités pratiques des appels à propositions

3.1. Calendrier et dispositions générales

A l'exception du programme *EUTOPIA PhD co-tutelle* dont les modalités seront précisées ultérieurement, le calendrier des appels à propositions du plan d'action 2021 est le suivant :

- **Ouverture** des appels à propositions : **jeudi 12 novembre 2020**
- **Pré-soumission** d'un résumé du projet : jusqu'au **lundi 11 janvier 2021**, à 13 heures.
- **Soumission des projets finaux** jusqu'au **mercredi 10 février 2021**, à 13 heures

La soumission devra être faite en ligne, à partir du jeudi 12 novembre 2020, via la plateforme de candidature : <https://cy-initiative.smapply.io>

Échéance pour les recrutements dans les 5 programmes :

Tous les recrutements prévus dans le cadre de cet appel doivent respecter le calendrier suivant : les contrats de travail devront être signés **avant le 30 juin 2022 pour des postes académiques** (doctorats, post-doc, tenure track, positions de chercheurs juniors non-permanentes, etc. : le financement de CY Initiative pour ces postes sera disponible jusqu'au 30 juin 2025, sauf pour les postdocs jusqu'au 30 juin 2023) et **avant le 31 décembre 2021 pour les postes administratifs** (le financement de CY Initiative sera disponible jusqu'au 31 décembre 2022).

3.2. Modalités des programmes *Ambition, Talents et Emergence*

Constitution du dossier :

Les documents de candidature pour les programmes *Ambition, Emergence et Talents* seront disponibles à **partir du jeudi 12 novembre 2020** via la plateforme : <https://cy->

initiative.smapply.io . Une **pré-soumission** de la candidature devra être faite avant le **lundi 11 janvier 2021** ; la **candidature finale** devra être soumise avant le **mercredi 10 février 2021**.

La candidature doit inclure une présentation du projet scientifique et une description de la stratégie de développement scientifique, dans laquelle il s'inscrit. Les objectifs du projet en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité doivent être décrits, ainsi que, pour les *programmes Ambition et Talent*, leur effet structurant sur la stratégie du laboratoire ou de l'équipe de recherche qui le soumet / soutient. Le dossier de candidature peut être complété par une annexe.

La candidature peut être écrite en anglais ou en français. L'anglais sera privilégié pour permettre une évaluation par des experts non-francophones.

Qui peut postuler :

- Les candidatures au *programme Ambition* peuvent être soumises par une équipe de recherche (existante ou future), un département ou un centre de recherche de CY Initiative¹. Les candidatures doivent être explicitement approuvées par les laboratoires auxquels sont affiliés les membres de l'équipe qui soumet. Celle-ci doit impliquer une majorité de chercheurs travaillant déjà dans l'une des institutions partenaires de CY Initiative.
- Le *programme Talent* est ouvert aux candidats ne travaillant pas déjà dans l'une des institutions partenaires de CY Initiative, avant la date d'ouverture de l'appel à propositions.
 - Toute candidature doit être explicitement soutenue par le / les laboratoire(s) de CY Initiative auxquels le candidat sera affilié en cas de recrutement. L'avis motivé et circonstancié du responsable de l'équipe de recherche d'accueil du projet devra figurer dans la candidature. Les candidats au programme Talent sont fortement encouragés à prendre attache avec le directeur du laboratoire d'accueil pressenti dès le début de la préparation de leur candidature pour définir conjointement un projet de recherche pertinent, tant pour le candidat que pour le laboratoire d'accueil.
 - La liste des laboratoires d'accueil de CY Initiative pour le programme TALENT, incluant le lien vers les sites des laboratoires permettant d'établir le contact, est précisée dans la TALENT Program Description qui se trouve [ici](#).
- Pour le *programme Emergence*, les candidatures sont ouvertes aux chercheurs travaillant dans l'une des institutions partenaires de CY Initiative². Le projet doit impliquer le travail d'une équipe (au moins deux chercheurs).

¹ Incluant les chercheurs de l'ENSEA, affiliés aux laboratoires ETIS.

² Idem.

NB : Les doctorants ou candidats à une bourse de doctorat ou post-doctorat dans le cadre de cet appel à propositions ne sont pas autorisés à soumettre une candidature par eux-mêmes. Des demandes de financement pour de tels recrutements pouvant être incluses dans les projets *Ambition* ou *Talent* et présentées par le porteur du projet. Des candidatures complètes, comprenant le candidat identifié au préalable, seront privilégiées pour les bourses de doctorat et les bourses postdoctorales.

Évaluations et résultats :

Les candidatures seront évaluées par le comité scientifique de l'appel à propositions. Le comité s'appuiera sur des évaluations par experts reconnus extérieurs à CY Initiative des dossiers de candidature soumis.

Les évaluations et propositions de sélection du comité scientifique seront transmises, pour décision, au bureau exécutif de CY Initiative.

Les résultats seront publiés en mai 2021.

Les critères pris en compte pour l'évaluation seront :

- La qualité scientifique et le caractère innovant du projet ;
- Le caractère stratégique du projet et sa contribution au développement scientifique de l'initiative d'excellence ;
- L'expertise du porteur et la qualité de l'environnement scientifique ;
- L'impact du projet ;
- La qualité du / des candidat(s) (doctorat, post-doc, positions de chercheurs juniors non-permanentes, etc.).

Financements externes :

Les projets sélectionnés sont encouragés à compléter le financement du présent appel par des fonds d'agences nationales ou internationales (Horizon Europe, ANR, etc.).

Ces fonds permettront, soit d'atteindre un niveau de financement suffisant pour réaliser les objectifs du projet pendant la période du présent appel (financement externe concomitant, si possible), soit de prolonger le projet après la période du présent call pour atteindre les objectifs finaux (financement externe subséquent). Les candidatures intégreront une présentation détaillée de la stratégie de financement et de déploiement du projet, incluant des fonds externes.

Pour les projets impliquant un financement de partenaires externes (partenaires privés ou universités) identifiés au moment de la soumission, un accord de ceux-ci doit être joint à la candidature. L'accord de partenariat définitif, incluant tous les aspects financiers et de propriété intellectuelle, peut toutefois être finalisé dans les mois suivant les résultats du présent appel à propositions, et avant octobre 2021.

Règles administratives et financières :

Les règles administratives et financières pour les *programmes Ambition, Talents et Émergence* de l'appel sont disponibles en Annexe 2.

La *Direction de la recherche de CY Cergy Paris Université* (Izabel Martins / izabel.martins@cyu.fr) et la *Direction des partenariats institutionnels et financements publics de l'ESSEC* (Celine Alves-Pinto / alvespinto@essec.edu) fourniront aux porteurs de projets des informations supplémentaires sur ce cadrage, ainsi que de l'assistance pour le montage des projets.

Contacts :

- Contact pour la coordination de l'appel à propositions : aap-cy-initiative@cyu.fr
- Pour des informations générales sur les appels à projets et le processus de sélection :
 - CY Université : Nicola Ebenburger (nicola.ebenburger@cyu.fr) / Directrice Développement Scientifique International ; Kate Robinson (katy.robinson@cyu.fr) / Assistante pour le développement scientifique
 - ESSEC : Celine Alves-Pinto (alvespinto@essec.edu) / Directrice Partenariats Institutionnels et Financements Publics ; Johanna Brookman (brookman@essec.edu) / External Grants Team – European Projects
- Pour le soutien administratif et financier dans le montage des projets :
 - ESSEC : Celine Alves-Pinto (alvespinto@essec.edu) / Directrice Partenariats Institutionnels et Financements Publics ; Johanna Brookman (brookman@essec.edu) / External Grants Team – European Projects
 - CY Université : Izabel Martins (izabel.martins@cyu.fr) / Chargée d'affaires contrats et valorisation – contrats InEX

NB : *Les candidats sont invités à faire connaître leur intention de candidater à l'un de ces AAP auprès de Mmes Alvez-Pinto (projets ESSEC) et Martins (projets CY) avant le 29 novembre 2020 ; ils seront assistés dans le montage du projet conformément aux règles administratives et financières de l'appel, ainsi que pour les recrutements envisagés.*

3.3. Modalités du programme Fellows-in-Residence

Constitution du dossier :

Les documents de candidature au programme Fellows-in-Residence, et une description détaillée de l'appel à proposition seront disponibles à partir du **jeudi 12 novembre 2020** via la plateforme : <https://cy-initiative.smapply.io> . Une **pré-soumission** de la candidature devra être faite avant le **lundi 11 janvier 2021** ; la **candidature finale** devra être soumise avant le **mercredi 10 février 2021**.

La candidature doit inclure un curriculum vitae, une présentation détaillée du projet de recherche, un programme d'activités décrivant les collaborations qui seront mise en œuvre, tant avec le laboratoire d'accueil qu'au sein de CY Advanced Studies, un engagement de collaboration établi par le laboratoire d'accueil.

Qui peut postuler :

Le programme Fellows-in-Residence est ouvert aux chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes les nationalités.

Le programme distingue trois types de Fellows:

- *Junior fellowships* : pour les chercheurs ayant obtenu leur doctorat depuis moins de 10 ans, avec ou sans poste permanent dans une université ou un institut de recherche étranger. Les contrats juniors sont accordés pour un an et peuvent être renouvelés pour une année supplémentaire.
- *Senior fellowships* : pour les chercheurs ayant plus de 10 ans après l'obtention de leur doctorat, avec un poste permanent dans une université ou un institut de recherche étranger. Les contrats senior sont accordés pour une période de 4 à 10 mois. Il est possible, dans le cadre d'une collaboration de longue durée de fractionner cette durée en deux ou trois séjours annuels.
- *National fellowships*: pour les chercheurs et enseignants-chercheurs de niveau junior ou senior occupant un poste permanent dans les établissements d'enseignement supérieur français et souhaitant développer des collaborations avec la communauté de scientifique de CY Initiative. Ces chercheurs sont accueillis en délégation de leur établissement d'origine ou dans le cadre d'un congé pour recherche (CRCT) au sein de CY AS.

Évaluations et résultats :

Les candidatures seront évaluées par le comité scientifique de l'appel Fellows-in-Residence, présidé par le directeur de CY Advanced Studies et composé de représentants de la communauté scientifique de CY Initiative et de personnalités scientifiques extérieures. Ils s'appuieront sur des expertises menées par des d'évaluateurs internationalement reconnus.

Les résultats seront publiés en mai 2021.

Les critères de sélection comprennent :

- La qualité scientifique et le caractère innovant du projet
- Le potentiel de collaboration avec les chercheurs de l'Initiative Paris Seine
- L'expertise du candidat.

Contacts :

- Contact pour la coordination de l'appel à propositions : fir-inq@ml.u-cergy.fr
- Les candidats sont invités à prendre attache avec le directeur du laboratoire d'accueil pressenti. La liste des laboratoires d'accueil sera donnée sur le site dédié du programme Fellows-in-Residence

3.4. Modalités du programme EUTOPIA PhD co-tutelle

Les modalités pratiques du programme *EUTOPIA PhD co-tutelle* seront indiqués dans un appel à propositions dédié, qui sera lancé début de 2021 (voir ci-dessus).

Annexe 1 – Principaux appels à projets externes

ANR

Lien pour consulter les appels en cours : <https://anr.fr/fr/appels/>

Les principales dates sont :

- AAP ANR 2022 : fin octobre 2021 pour l'étape 1 (y compris les PRCI), <https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-generique-2021/>
- AAP LABCOM : au fil de l'eau, <https://anr.fr/fr/detail/call/laboratoires-communs-organismes-de-recherche-publics-pme-eti-labcom-6/>
- AAP ORA+ : septembre 2021 (appel SHS France Allemagne Angleterre Pays Bas)
- AAP Astrid et Astrid Maturation : en cours d'année 2021 (avec un industriel)
- AAP SHS France Allemagne : en cours d'année 2021

Horizon Europe/ERC

Horizon Europe :

- Les call pour Horizon Europe seront publiés au fur et à mesure de la parution des Work Programs définitifs au cours du 1er semestre 2021. Hormis les ERC positionnés au 1^{er} semestre 2021, la majorité des AAP Horizon Europe sortiront en fin 2021.

Programme COST

- Ce programme vise à renforcer la recherche scientifique et technologique en soutenant la coopération par le biais d'activités de mise en réseau.
- Pour consulter les actions en cours (prise en charge des frais pour participer aux manifestations organisées dans le cadre de cette action) ou pour déposer une action en tant que coordinateur (organisation de conférences, training school, short mission et séminaire) : <https://www.cost.eu/>
- Plusieurs dates par an

ERC

Les principales dates sont :

- ERC ADV : fin août 2021 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorant depuis plus de 12 ans)
- ERC COG : début avril 2021 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorant depuis moins de 12 ans et plus de 7 ans)
- ERC STG : début mars 2021 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorant depuis moins de 7 ans et plus de 3 ans)
- ERC SYNERGY : pas d'appel en 2021, incertitude pour 2022

Annexe 2 – Guide de soumission et règlement administratif et financier pour les programmes Ambition, Talents et Émergence

Contact scientifique : aap-cy-initiative@cyu.fr

1) Calendrier et déroulement de l'appel à propositions

Principales échéances :

- Prise de contact avec le service Ingénierie de projet (CY) ou juridique (ESSEC) : **avant le 29 novembre 2020** pour les programmes Emergent, Ambition et Talent
- Envoi d'un abstract de pré-soumission du projet : **avant le 11 janvier 2021, 13h00**
- Dépôt des projets : **avant le 10 février 2021, 13h00**
- Annonce des résultats : **début mai 2021**

A l'issue de la sélection des projets, un courrier de notification sera adressé au porteur du projet. Puis un conventionnement et un suivi d'exécution scientifique et financière seront mis en place. Les travaux de recherche et la mise en œuvre des financements attribués lors de cet appel à propositions devront démarrer dans l'année qui suivra la notification des résultats.

2) Constitution du dossier et soumission

Le dossier comprend une présentation du projet scientifique de la demande et une description de la stratégie de développement scientifique dans laquelle le projet s'inscrit. Les objectifs visés par le projet, en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité devront être décrits avec précision. Le dossier pourra être complété par des éléments fournis en annexe.

Il sera constitué obligatoirement d'un document principal et d'un document annexe, conforme aux documents de soumissions fournis, disponibles sur la plateforme en ligne : <https://cy-initiative.smapply.io>

Le dossier de soumission pourra être rédigé en anglais ou en français. La rédaction en anglais sera privilégiée.

Le dossier pourra être déposé par un laboratoire, une équipe de recherche ou un département pour les programmes AMBITION et EMERGENCE. Dans ces deux cas, le Principal Investigator et les membres de l'équipe qui proposent le projet à l'AAP devront déjà être en poste au sein d'un des établissements partenaires de l'initiative d'excellence CY Initiative ou des UMR associant le CNRS à l'un de ces établissements, au moment de la soumission du projet. Pour le programme TALENT, seules des candidatures externes seront acceptées ; aucun chercheur en poste dans un établissement membre de l'Initiative d'excellence avant la date d'ouverture de l'appel à propositions (incluant doctorat), ne pourra se porter candidat.

Dans tous les cas, l'avis précis et circonstancié du responsable de l'entité d'appartenance, pour les programmes AMBITION et EMERGENCE, et de l'entité de rattachement futur envisagé, pour le programme TALENT, devra figurer dans le dossier. Il sera transmis séparément, via la plateforme électronique de soumission.

Les dates limites de soumission sont les suivantes :

- Envoi d'un abstract de pré-soumission du projet jusqu'au **11 janvier 2021, 13h00**
- Envoi des propositions finales jusqu'au **10 février 2021, 13h00**

La soumission s'effectuera sur la plateforme électronique de soumission, disponible à l'adresse suivante : <https://cy-initiative.smapply.io> (ouverture 12 novembre 2020).

3) Ingénierie des dossiers

Les responsables scientifiques académiques sont invités à prendre attache avec les directions en charge pour chaque Etablissement membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative (recherche pour CY, juridique pour

ESSEC) afin de consolider, en amont et avant soumission, les projets (financier, éligibilité), et le cas échéant la dimension partenariale des projets (financier et propriété intellectuelle). Les directions des établissements devront être saisies dans les meilleurs délais et dans tous les cas **avant le 29 novembre 2021 pour les programmes Ambition, Émergence et Talent**, afin de pouvoir vérifier et corriger si nécessaire les calculs de coûts devant impérativement figurer dans le dossier avant la date limite de soumission.

4) Partenariats externes

En cas de co-financement ou de projet en collaboration, et donc de discussions avec des partenaires externes et/ou industriels, il est vivement conseillé de faire signer un accord de confidentialité (NDA). En cas de co-financement avec un partenaire socio-économique, les directions en charge susmentionnées devront être saisies afin de consolider les engagements des partenaires (volet propriété intellectuelle (PI) et financier) à mi-janvier. Les co-financements (cf. § 7) devront en effet comporter un engagement des partenaires, conforme aux politiques partenariales des établissements

Une lettre d'engagement respectant le modèle proposé (ANNEX 3) devra figurer dans le dossier de candidature au présent appel à proposition, en cas de co-financement du projet proposé par un partenaire ou une entreprise.

5) Sélection des projets

La sélection des projets sera faite à partir de la proposition complète déposée dans les délais sur le site de soumission (incluant annexes et avis du responsable de l'entité d'appartenance).

6) Conventionnement et mise en œuvre des projets

Après la sélection, la mise en œuvre des projets retenus se déroulera en plusieurs étapes :

- Notification au déposant précisant la date de démarrage, le montant, la durée et les conditions préalables éventuelles, etc.
- Élaboration et signature d'une convention de financement.
- En cas de co-financement, élaboration et signature d'une convention entre le partenaire extérieur et le partenaire membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative, qui précisera les modalités de mise en œuvre du partenariat (conduite du projet, cofinancement, régime de PI). Les directions en charge pour chaque Établissement seront responsables de cette convention pour le compte de leurs enseignants-chercheurs.
- Embauche de chercheurs-doctorants, post-doctorants ou ingénieurs par l'établissement membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative lauréat de l'AAP, selon les besoins identifiés par le projet en respect avec les procédures de chaque établissement. Les récipiendaires s'engagent à assurer, en cas de recrutement à venir, la plus grande visibilité à l'initiative CY Initiative en utilisant les portails de diffusion disponibles (notamment EURAXESS, Campus France, Nature Careers, Academic Positions, etc.).
- Déroulement des travaux selon le calendrier établi.
- L'obligation de mentionner dans toutes les publications le soutien apporté par l'initiative d'Excellence CY Initiative au titre du Programme Investissements d'Avenir

7) Financement et co-financement du projet

Le financement du projet comportera une ou deux composantes :

- Une contribution de l'Initiative d'Excellence CY Initiative
- Le cas échéant une contribution d'un ou de plusieurs partenaire(s) extérieur(s), ou, d'un autre guichet de financement, en cas de co-financement

Ces contributions seront utilisées pour les différentes dépenses liées au projet, y compris les salaires, charges comprises, des personnes embauchées, les équipements (sur la partie cofinancée hors Initiative d'Excellence CY Initiative uniquement), les frais de fonctionnement etc.

Dans le cas d'un co-financement, il est attendu un financement équilibré laboratoire/partenaire(s) extérieur(s)

(dont entreprise(s)) sur ces catégories de coûts. Le(s) partenaire(s) extérieur(s) est / sont tout à fait autorisé(s) à abonder au-delà de cela si des achats d'équipement s'avéraient nécessaires.

Le coût complet du projet supporté par les partenaires devra être présenté (qu'il y ait co-financement ou non).

Les équipes des laboratoires académiques devront fournir une fiche de coût évaluant l'ensemble des moyens engagés par l'unité de recherche et par les tutelles dans le projet, en lien/avec l'appui de la Direction en charge de leur établissement.

Les tutelles des laboratoires académiques supporteront les coûts de l'infrastructure/l'environnement et des personnels permanents, et l'Initiative d'Excellence CY Initiative prendra en charge une partie des coûts additionnels nécessaires à la réalisation du projet.

Le financement des différentes actions mentionnées dans le Plan d'Action 2021 devra prendre en compte les points suivants :

- Pour les financements doctoraux en co-financement le montant à prendre en charge est de 115k€ pour une durée de 36 mois (masse salariale chargée) plus les coûts d'environnement que l'on évalue à environ 10k€ (variation possible selon les disciplines).
 - Pour un co-financement avec une université/institut étranger, l'objectif est d'assurer un financement doctoral de 36 mois au chercheur-doctorant prenant en compte le temps de présence du candidat dans les laboratoires de CY. Dans certains cas, et dans le cadre d'une co-tutelle avec un établissement partenaire où la durée habituelle de la thèse excède 36 mois, un co-financement sur 48 mois peut être envisagé selon des modalités à définir au cas par cas et dans le respect des réglementations française et du pays du partenaire. Le chercheur-doctorant entrera dans un schéma de thèse en co-tutelle ou codirection. Dans le cas d'une codirection ne prenant pas la forme d'une co-tutelle, le doctorant devra être inscrit dans une école doctorale de l'Université CY Initiative pendant toute la durée de son doctorat.
 - Pour un co-financement avec un partenaire socio-économique, la masse salariale, charges comprises, de la personne embauchée par l'établissement membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative sera cofinancée par CY Initiative et le partenaire, avec un reversement du partenaire au membre de CY Initiative prévu dans la convention de partenariat.
- Les contrats postdoctoraux sont valorisés à hauteur de 53k€/an pour une durée maximale de deux ans auquel un coût d'environnement de 3k€/an peut être rajouté.
- Ces montants sont indicatifs et peuvent être réévalués en fonction des co-financements ou du contexte de la discipline sur justifications.

En cas de cofinancement de partenaires extérieurs à l'initiative, la convention visée au paragraphe 6 devra être signée par les partenaires dans un délai de quatre (4) mois à compter de la sélection du projet (nonobstant la date effective de début de projet, par rapport notamment aux recrutements à effectuer) dans le respect des critères de l'appel, à défaut, l'engagement de cofinancement par l'Initiative d'Excellence CY Initiative sera caduc. Elle y précisera les dates de début/fin conformément à la notification des projets lauréats.

8) Propriété intellectuelle et publications

La stratégie partenariale et de propriété intellectuelle (PI) aura été élaborée en concertation avec les directions en charge de chaque établissement partenaire membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative employeur du porteur de projet en amont de la réponse à l'AAP.

Des règles de PI et des principes relatifs à l'exploitation figureront dans la convention prévue au point 6 du présent document. Il est notamment précisé que les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de(s) l'entreprise(s) participant au projet. L'entreprise copropriétaire pourra bénéficier d'option et/ou de licence desdits résultats. Conformément au code de la propriété intellectuelle, le principe d'un juste retour financier de la part de la/les partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats sera rappelé dans les dispositions de la convention.

Il est précisé que les tutelles des laboratoires des membres de l'Initiative d'Excellence CY Initiative seront susceptibles de mandater la SATT Ergané (ex-IdFInnov) pour toutes démarches et actions nécessaires à la valorisation des résultats, notamment "hors domaine", en particulier la négociation et la gestion de tout accord de transfert de technologie concernant des actifs de Propriété Intellectuelle sur lesquels les membres de l'Initiative d'Excellence CY Initiative détiennent des droits de propriété.

En cas d'exploitation industrielle et/ou commerciale, un juste retour financier devra être prévu pour la partie copropriétaire non-exploitante.

De plus, la collaboration doit garantir que les établissements sont en mesure de réaliser leurs missions (recherche, enseignement, publications, partage/diffusion, valorisation, etc.) conformément à l'article L112-1 du code de la recherche.

Enfin, les partenaires s'engagent à mentionner le soutien de l'INEX dans leurs publications et communications selon des modalités qui seront précisées dans la convention attributive.

Il devra être mentionné le soutien apporté par l'Initiative d'Excellence en indiquant : "*Cette recherche a bénéficié d'un financement de CY Initiative d'Excellence (subvention "Investissements d'Avenir" ANR-16-IDEX-0008)* ", "*This project was supported by CY Initiative d'Excellence (grant "Investissements d'Avenir" ANR-16-IDEX-0008)*" ou toute autre traduction dans la langue pertinente.

9) Rapports scientifiques et financiers

Les projets sélectionnés feront l'objet de rapports financiers et scientifiques périodiques obligatoires :

- Un rapport financier sera produit au 31/12 de chaque année (en respect des conditions de reporting imposées par l'ANR) et transmis sous deux (2) mois à CY Cergy Paris Université ;
- Les modalités de rapport scientifique seront précisées lors de la sélection.

Annexe 3 - Lettre d'engagement, en cas de co-financement par un partenaire ou une entreprise (modèle)

PAPIER EN TETE DE LA SOCIETE

Lettre d'engagement de la société XXXX

Objet : Lettre d'engagement de la société XXXX pour le projet XXXX dans le cadre de l'AAPXXX / COLLAB XXX

Je soussigné(e), NOM PRENOM, représentant légal de la NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION, STATUT JURIDIQUE, enregistrée sous le numéro de SIRET XXX XXX XXX XXXX, dont le siège social est ADRESSE COMPLETE, confirme par la présente l'engagement de la société/institution à cofinancer le projet NOM DU PROJET en lui attribuant des moyens en nature et des moyens en numéraire :

Moyens en nature :

Faire la liste des moyens mis à disposition (infrastructure, main d'œuvre...) en indiquant la valorisation financière que cela représente.

Apport numéraire

Indiquer ici le montant qui sera donné au laboratoire pour la réalisation du projet.

Les modalités seront décrites dans le contrat de collaboration qui sera conclu entre CY Cergy Paris Université et NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION en cas d'obtention du financement demandé dans le cadre de l'Appel à Projet. Comme indiqué dans le règlement de l'AAP CY Initiative d'Excellence, NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION accepte par les présentes le principe selon lequel les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION. Conformément au code de la propriété intellectuelle, le principe d'un juste retour financier de la part du/des partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats sera rappelé dans les dispositions de la convention.

Fait à

Le

Signature